IMT Nuremberg Archives

H – 4742

International Court of Justice

MR/ALR

MINISTÈRE
DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
ET DES COMMUNICATIONS

Direction du Commerce Intérieur

LE DIRECTEUR

Paris, le 19 Décembre 1945

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 1106
Filed Feb. 5, 1946

D E P O S I T I O N

L'attitude des Allemands vis-à-vis de l'Edition française pendant l'occupation peut être définie par une volonté déterminée d'étouffement cachée sous un apparent libéralisme et les appels insistants à une collaboration sur le plan culturel, appels dont l'Institut allemand de Paris dépendant de l'Ambassade et le Professeur GRIMM étaient les auteurs habituels.

Les apparences de libéralisme résultaient de l'accord général improprement nommé "Convention de censure" passé en Septembre 1940 entre la Propaganda Abteilung de Paris et le Syndicat des Editeurs, accord qui avait reçu en son temps l'agrément du Général DE LA LAURENCIE qui était alors délégué du Gouvernement de Vichy dans la zone occupée. Cet accord comportait l'engagement pris par les éditeurs de ne rien publier ni mettre en vente qui pourrait être contraire à l'honneur et aux intérêts allemands, engagement comportant la responsabilité personnelle de chacun d'eux et la responsabilité collective du Syndicat, moyennant quoi il n'y avait pas de censure préalable. Les Autorités allemandes firent publier, en même temps que l'accord, une liste appelée "Liste Otto" donnant l'énumération des ouvrages interdits. Une édition révisée et complétée de cette Liste Otto fut faite en 1942 par les soins de la Propaganda Abteilung.

Toutefois, sous le prétexte que la rareté du papier commandait, dans l'intérêt même des éditeurs, qu'il en fut fait un bon usage, les Allemands dès la fin de 1941 insistèrent pour que soit établie une censure, non pas de caractère politique, mais de qualité, afin que ne soient publiés que les ouvrages intéressants.

La question, du côté français, fut éludée pendant plusieurs mois. Finalement, dans le courant de Mars 1942, la Propaganda Abteilung signifia que si le Gouvernement de Vichy ne prenait pas l'initiative, elle assurerait elle-même directement cette surveillance de la qualité de la production de livres.

H4742 - 0002

.../...

H4742 - 0003

Le décret du 1er Avril 1942 a institué une Commission de contrôle du papier d'édition chargée de surveiller l'emploi du papier mis ou laissé à la disposition des éditeurs. Cette Commission recevait et faisait lire les ouvrages en manuscrit et établissait des listes d'ouvrages autorisés. Ses refus, sous la réserve des ouvrages de caractère politique retenus par le représentant du Ministre de l'Information de Vichy, n'ont pratiquement et systématiquement porté que sur des ouvrages de littérature populaire ou policière dont l'absence de valeur ne pouvait être mise en doute. Mais, cette censure française a été doublée, dès le même mois d'Avril 1942, d'une censure allemande et, par ordonnance du 27 Avril 1942, le Commandant Militaire en France occupée a subordonné à la délivrance d'un numéro de contrôle assurée par ses Services la possibilité d'imprimer journaux, revues, livres, brochures et affiches. Le mécanisme était donc le suivant :

Les listes de livres autorisés par la Commission instituée par le décret d'Avril 1942, étaient envoyées à la Propaganda Abteilung, laquelle délivrait les numéros sans voir les manuscrits, sauf pour les quelques livres dont les titres ou les auteurs lui paraissaient sujets à caution. Dans l'ensemble, cette censure a fonctionné comme une complication administrative et un ralentissement imposé aux éditeurs et aux auteurs. Les refus opposés par les Services Allemands ont été le plus souvent faits au petit bonheur et en se fondant uniquement sur des questions de poids de papier. Les Services allemands n'exerçaient un contrôle complet avec examen préalable des manuscrits que sur les ouvrages traitant de l'Allemagne ou de la guerre. Par ailleurs, tous les ouvrages concernant la météorologie et l'aviation avaient été interdits.

Ces dispositions ne s'appliquaient qu'à la zone occupée et même après Novembre 1942, sauf pour les départements frontières qui avaient été qualifiés assimilés à la zone occupée, les éditeurs établis dans la zone dite libre n'étaient pas soumis au numéro d'autorisation établi par l'ordonnance allemande du 27 Avril 1942. Ces ouvrages, toutefois, ne pouvaient pénétrer en zone occupée que s'ils étaient conformes à la convention de censure.

Ce régime, tel qu'il vient d'être décrit, peut sembler "normal" étant donné les circonstances de guerre. En fait, il servait de paravent à un étouffement systématique de l'Edition française. La vie matérielle de l'Edition est en effet commandée par son approvisionnement en papier.

Avant la guerre, la consommation totale de papier d'impression et d'écriture était en France de 50.000 tonnes par mois. Sur ce total l'édition consommait mensuellement 3.500 tonnes environ. Pendant les années 1940 et 1941 la vente du papier est demeurée libre, liberté qui ne signifiait pas d'ailleurs abondance. Et dès l'automne 1941, il devenait de plus en plus difficile de trouver des fabricants de papier disposés à prendre des commandes.

La suppression des achats libres et le contingentement ont commencé au début de l'année 1942.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

A 101189

.../...

H4742 - 0004

La répartition du papier était faite aux éditeurs par le Comité d'Organisation des Industries, Arts et Commerces du Livre sur les contingents qui lui étaient attribués par le Répartiteur Chef de la Section des papier et carton de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels. Il est essentiel de souligner que ce Répartiteur français était, comme tous les autres Répartiteurs, doublé d'un ange gardien allemand, le Referats-papiers dépendant de l'Administration économique allemande du Général MICHEL. Les décisions du Répartiteur devaient être visées par ce Referat et c'est lui qui, en fait, fixait les attributions à faire aux différents utilisateurs de papier et a constamment réduit les propositions présentées pour l'Edition par le Répartiteur Français.

Voici, mois par mois, quels ont été, jusqu'à la libération, les contingents attribués à l'édition de livres (en tonnes) :

	1942	1943	1944
Janvier	1.220	205	rép. suppr.
Février	600	220	49
Mars	810	rép. suppr.	50
Avril	810	100	rép.suppr.
Mai	300	120	50
Juin	500	100	
Juillet	200	150	
Août	280	150	
Septembre	225	150	
Octobre	240	135	
Novembre	280	135	
Décembre	547	143	

Ces chiffres déjà éloquents en eux-mêmes reprennent toute leur valeur quand on les replace dans le cadre de l'utilisation générale du papier. Le tableau suivant, est, à ce point de vue, édifiant :

Moyenne mensuelle en tonnes

	1938	1942	1943	1944 ler semestre
Consommation totale..	50.000	13.850	12.220	10.500
Presse.....	23.000	5.350	5.200	3.325
Livre.....	3.500	500	134	33
Autres usages.....	23.500	8.000	6.886	6.642

Rapproché de la consommation de l'édition d'avant la guerre, son contingent a été de 15 % en 1942, de 4 % en 1943, de 1 % à peine pendant le premier semestre 1944. Pendant les mêmes périodes, le papier disponible a représenté par rapport à la consommation totale d'avant-guerre 28 % en 1942, 25 % en 1943, 20 % pendant le ler semestre 1944. L'édition a donc été deux fois plus mal

A 101190

.../...

H4742 – 0005

traitée en 1943 et vingt fois plus mal pendant le 1er semestre 1944 que ne le demandait la réduction des approvisionnements en papier. La Presse (et quelle Presse !...) recevait cependant 23 % de ses besoins d'avant-guerre en 1942, 22 % en 1943 et 15 % pendant le 1er semestre 1944.

Faut-il ajouter des commentaires à ces chiffres ?

Le premier contingent, celui de janvier 1942, qui correspondait au tiers environ des besoins d'avant-guerre à un moment où les disponibilités de papier étaient également au tiers de celles d'avant-guerre, est le seul qui ait été librement fixé par le répartiteur français. Dès le mois suivant, les Allemands exigeaient la diminution du contingent de l'édition; la chute continue depuis cette époque, mesure l'effort systématique d'étouffement qui s'est poursuivi sans arrêt. Le seul répit, à la fin de l'année 1942, vient encore d'une décision prise unilatéralement par les répartiteurs français à la suite d'une démarche instante des cinq classes de l'Institut, provoquée par le Syndicat des Editeurs. Quant aux suppressions certains mois de toute répartition, tous les prétextes étaient bons : réclamation trop pressantes faites sur un "ton inadmissible" par le Comité du Livre auprès des répartiteurs allemands, publication du livre de Saint-Exupéry, Pilote de guerre, publication dans les circulaires du Comité du Livre des contingents répartis (car on voulait bien étrangler, mais il ne fallait pas que la victime se débatte), et souvent même il n'y eut pas de prétexte du tout.

L'édition française est sortie gravement éprouvée des quatre années d'occupation. Il n'aurait pas fallu plus de quelques semestres encore de ce régime pour qu'elle fut définitivement tuée, non seulement quant à son rayonnement intéllectuel, mais même quant à la simple fourniture aux enfants des écoles, aux élèves des Lycées, aux étudiants de l'enseignement supérieur, des ouvrages indispensables à leurs études.

La présente déposition est certifiée sincère et véritable sous la foi du serment.

Marcel Rives

Marcel RIVES,

Directeur du Commerce Intérieur
au Ministère de la Production Industrielle,
ancien Directeur du Comité d'Organisation
des Industries, Arts et Commerces du Livre
de 1941 à la libération.

F 161191

NC. COPIE

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
Verwaltungestab
Abt II Az I 4/21372 MU/KK

T.12.305

PARIS, le 28 juin 1943.

Annexe II

R.F III 12

Au Ministère de l'Economie Nationale
et des Finances.

PARIS

Réf.- : Votre lettre du 8 juin 1943 - Groupe I BC/SB

Obj: Attributions de papier pour l'édition de livres. -

Par suite de la situation des approvisionnements en charbon et matières premières la production de papier a considérablement diminué par rapport à celle d'avant-guerre. En égard aux possibilités de production existantes on a au début de cette année, dû restreindre beaucoup plus sévèrement encore toute consommation de papier pour laquelle il n'y a pas un intérêt de nécessité absolue au point de vue allemand et un intérêt vital au point de vue français afin de pouvoir seulement satisfaire à l'avenir les besoins les plus importants de l'industrie et des administrations publiques. A la suite de cette évolution il était donc necessaire de réduire également dans une mesure considérable les attributions revenant aux éditeurs. Notamment au cours du mois de Mars, que vous mentionnez specialement, il n'a pu être attribué aux éditeurs aucune quantité sur la production courante étant donné que l'on avait besoin de celle-ci pour les buts de propagande importants. Au cours du mois d'avril on a mis à votre disposition non seulement 32.830 t., comme vous l'indiquez, mais - en comprenant le mois de Mai - 220 tonnes au total pour ces deux mois.

Il y a lieu de considérer également que les éditeurs ont non seulement la possibilité d'utiliser les quantités qui leur sont attribuées sur la production courante mais que pour l'édition des livres ils ont aussi le droit de prélever certaines quantités sur leurs stocks. Jusqu'au mois de Juillet de cette année il leur était permis d'utiliser chaque mois 3 % des stocks existants, qui se montent toujours a environ 6.000 tonnes. En outre, les éditeurs français continuaient également à avoir a leur disposition certaines quantités importées d'Allemagne et des pays scandinaves. Si l'on considère que l'édition de livres sur commande allemande est également presque exclusivement confiée à des imprimeries et maisons d'editions françaises, ces commandes assurent également dans une certaine mesure du travail aux entreprises en question.

Il est peu probable de pouvoir compter à l'avenir sur une augmentation des attributions revenant aux éditeurs sur la production courante en raison des difficultés d'approvisionnement en charbon et matières premières, notamment si l'on considère les besoins sans cesse croissants de papier pour des buts de nécessité urgente.

. Afin de faire tout ce qui est possible pour venir en aide aux éditeurs français, ceux-ci auront à partir du 1er juillet le droit d'utiliser 5 % des stocks existants au lieu des 3 % accordés jusqu'à présent. De cette façon, il semble que l'approvisionnement en papier nécessaire pour les besoins les plus urgents, comme avant tout pour l'édition de livres de classe est assuré.

Pr. le Militärbefehlshaber
Der Chef der Militärverwaltung
P.O.
Signature.

A101194

H4742 – 0006

Document de base
Original

Annexe I

ENTRETIEN DU 3I MAI I944 à la PROPAGANDA ABTEILUNG

avec MM. WINTERMAYER et KOTTE

M.OLLIVE était présent.

MM. WINTERMAYER et KOTTE font connaitre que la Propaganda Abteilung estime avoir besoin chaque mois de I80 tonnes de papier. Comme elle n'en recevra du Répartiteur que 50 au maximum, et probablement beaucoup moins à partir du mois de Juin, elle envisage de prelever le supplément sur le stock des éditeurs ou les importations de Finlande.

M.OLLIVE et M.RIVES ont protesté et ont fait valoir que, au lieu de prendre ces quantités à la catégorie la moins favorisée dans la répartition du papier jusqu'ici, c'est-à-dire les éditeurs, il serait infiniment plus logique et plus facile de pourvoir aux besoins de la Propaganda Abteilung par un prélèvement sur le contingent de la Presse qui atteint encore 4500 tonnes et sur lequel par conséquent une diminution d'une centaine de tonnes serait sans effet.

M.RIVES indique en ce qui concerne le stock des éditeurs qu'il n'a jamais envisagé d'opérer des virements entre les maisons d'édition pour la satisfaction des besoins français , cette opération lui parait extrêmement délicate, injuste dans son principe et probablement décevante dans ses résultats étant donné que beaucoup de stocks sont constitués en papier de qualité et de formats tels qu'ils sont difficilement utilisables à tous usages.

M.RIVES expose à M.WINTERMAYER que s'il désire opérer ces virements pour assurer la publication de certaines traductions, le même résultat, à savoir la publication de ces traductions, peut être atteint en demandant aux éditeurs possédant des stocks de papier de s'en charger.

M.WINTERMAYER reconnait que la position du Comité du Livre est logique et que le dit Comité ne pourra en aucune façon intervenir dans l'opération si les services allemands décident de lui donner suite.

En ce qui concerne les importations de Finlande, la deuxième est toujours en route et la troisième est seule arrivée. Elle s'élève à 375 tonnes sur lesquelles le Major KOTTE entend prélever 20% pour les seuls besoins allemands.

M.RIVES et M.OLLIVE proposent que le prélèvement soit porté à 30% et que son montant soit partagé par moitié entre la Propaganda Abteilung et le Comité du Livre.

.....

H4742 -0007

H4742 - 0008

M.WINTERMAYER et M.KOTTE acceptent le principe d'un prélèvement de 30% mais proposent la répartition 20 et IO.

M.RIVES et M.OLLIVE exposent qu'ils n'ont fait cette proposition que pour maintenir le principe d'un prélèvement partagé par moitié entre la Propaganda Abteilung et le Comité du Livre, et que s'ils ne peuvent pas avoir I5% ils renonceront à tout prélèvement.

M.WINTERMAYER et M.KOTTE ne peuvent donner de réponse et déclarent qu'ils s'en réfèreront au Docteur KLECKER.

M.WINTERMAYER demande s'il n'y aurait pas lieu de réduire le tonnage des numéros d'autorisation attribués chaque mois.

M.RIVES répond que la proposition des numéros d'autorisation étant sans lien direct avec la répartition de papier, il n'y a pas d'inconvénient à donner des numéros même si tout livre autorisé ne peut pas paraitre actuellement. La réduction du nombre de numeros provoquera des réclamations incessantes des auteurs et des éditeurs et il croit préférable de ne pas s'y exposer.

101193

DOC. R.F. N° 1106

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4742

101187

RF 1106

H4742 – 0009